

REGLEMENT PARTICULIER du 19^{ème} RALLYE DE LA VIE LES 18 et 19 SEPTEMBRE 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du Visa par la Ligue Bretagne Pays de Loire
Ouverture des engagements : Lundi 9 Août 2021
Clôture des engagements : Lundi 6 Septembre 2021
Parution du road-book : Samedi 18 Septembre 2021 au Bar « LE GENOT » place du marché au Poiré / Vie
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 18 Septembre 2021 de 8h à 12h et de 14h à 19h
Vérifications administratives le : Samedi 18 Septembre 2021 de 14h à 18h au Complexe de l'Idonnière
Vérifications techniques le : Samedi 18 Septembre 2021 de 14h30 à 18h30 au Leclerc au Poiré / Vie
Heure de mise en place du parc de départ le : 18 Septembre 2021 à 14h Parking Complexe de l'Idonnière
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 18 Septembre 2021 à 14h
Publication des équipages admis au départ le : Samedi 18 Septembre 2021 à 20h Salle de l'Idonnière
Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 18 Septembre 2021 à 20h Salle de l'Idonnière
Départ de la première voiture : Dimanche 19 Septembre 2021 à 7h30
Arrivée de la première voiture : Dimanche 19 Septembre 2021 à 16h26
Vérification finale : Dimanche 19 Septembre 2021 au Garage de la Colonne rue de la Colonne
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : Dimanche 19 Septembre 2021 30 min après l'arrivée du dernier concurrent Salle de l'Idonnière

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO VALLEE DE LA VIE** organise le **19^{ème} RALLYE DE LA VIE** en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BRETAGNE PAYS DE LOIRE le **19 AVRIL 2021** sous le numéro **R25**

Comité d'Organisation

Président : Ludovic GREAUD
Membres : Tous les adhérents du Poiré Sport Auto
Secrétariat du Rallye, Adresse : Ludovic GREAUD 4 Rue des Charmes 85170 BEAUFOU
Téléphone : 06 07 77 97 45
Mail : poiresportauto@gmail.com
Site internet : rallyedelavie.fr
Permanence du Rallye : Pendant le Rallye au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie

Organisateur technique

Nom : Ludovic GREAUD
Adresse : 4 Rue des Charmes 85170 BEAUFOU
Mail : poiresportauto@gmail.com
Téléphone : 06 07 77 97 45

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.TROMAS Jacques	Licence 1202 / 128570
Commissaires Sportifs	M.LEGUELLAUT Henri Louis	Licence 1104 / 5555
	M.BEDIN Jean-Paul	Licence 1209 / 3271
Commissaire Sportif Stagiaire	M.CLIPET Christelle	Licence 1201 / 243833
Directeur de Course	M.FAUVEL Serge	Licence 1507 / 2517
Directeur de Course Adjoints PC	M.CONDEMINE Bernard	Licence 1110 / 6916
	M.MARTY Patrice	Licence 0915 / 9699
Directeurs de Course Adjoints ES 1/3/5/7	M.MINEUR Jean-Louis	Licence 1209 / 29169
	M.HABELIN Kevin	Licence 1210 / 193149
Directions de Course Adjoints ES 2/4/6	M.MERLIOT Gilles	Licence 1202 / 10396
	M.COUSIN Guillaume	Licence 1210 / 206258
Commissaire Technique responsable	M.BEREAU Regis	Licence 1201 / 136886
Commissaires Techniques adjoints	M.MENORET Sylvain	Licence 1507 / 8845
	M.BLANCHARD Sébastien	Licence 1110 / 214917
	M.SIONNEAU Mickael	Licence 1201 / 261013
	M.GOURDON Luc	Licence 1202 / 163936
Chargés des relations avec les concurrents	M. CONDEMINE Cathy	Licence 1110 / 56617
	M.JOUBERT Dominique	Licence 1106 / 14860
Chronométrateurs	M.CHARON Patrick	Licence 1209 / 42548
	M.TISSERAND Jean-Louis	Licence 1106 / 181287
	M.GUION MERLIOT Maryse	Licence 1202 / 12140
	M.LANGLAIS Michel	Licence 1110 / 189630
	M.RUBAULT Bernard	Licence 1004 / 220582
	M.RUBAULT Jacqueline	Licence 1004 / 220581
	M.VALLEE Cyril	Licence 1201 / 123878
Classement	M.MONFORT Stéphane	Licence 1205 / 38611

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de la Vie compte pour :

- La Coupe de France des Rallye 2022 : Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne de Loire
- Le Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation pour les vérifications administratives.

Qui auront lieu le :

**Samedi 18 Septembre 2021 de 14h00 à 18h00
Au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie**

Les vérifications techniques auront lieu le :

Samedi 18 Septembre 2021 de 14h30 à 18h30

Sur le Parking du centre commercial E-leclerc 48 bd des 2 Moulins au Poiré sur Vie

Les vérifications finales seront effectuées :

Dimanche 19 Septembre 2021 Garages de la Colonne rue de la Colonne au Poiré sur Vie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 19^{ème} Rallye de la Vie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

Lundi 6 Septembre 2021 minuit à

POIRE SPORT AUTO 4 rue des Charmes 85170 BEAUFOU

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance prévu au Road Book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 80€ pour le 1^{er} constat et une pénalité de 160€ en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Vie représente un parcours de 113.80 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.20 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5/7 Les 3 Villages4.100 Kms

ES 2/4/6 Le Cerny7.600Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour la 1^{ère} section. L'ordre des départs de la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} section sera, si possible établi en fonction du classement à l'issue de la 1^{ère} ES.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 passages maximum**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 18 Septembre 2021 de 8h à 12h et de 14h à 19h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.